

rapport d'activité

2025

SAISON

FINANCE

1.	2025 dans les grandes lignes.....	5
1.1.	Faits marquants	6
1.2.	Ressources humaines	6
1.3.	Évaluation / démarche qualité.....	7
2.	Le public accompagné	7
2.1.	Tendance de l'évolution des publics	7
2.2.	Les nuitées	8
2.3.	Typologie des personnes accompagnées en 2025	8
2.3.1.	Age (cumul sur l'année).....	8
2.3.2.	Nationalité des personnes accompagnées	8
2.3.3.	Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif.....	9
2.3.4.	Ressources des personnes accompagnées en 2025	9
3.	L'accompagnement	9
3.1.	Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement.....	9
3.2.	Les entrées	10
3.2.1.	Motifs de l'accueil	11
3.2.1.	Orientations des entrées effectuées.....	11
3.3.	L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	11
3.3.1.	Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la CISP	11
3.3.2.	Niveau de formation initiale des personnes orientées	12
3.3.3.	Âge des personnes orientées	12
3.3.4.	Mesures et étapes sur les personnes orientées	12
3.3.5.	Mesures à caractère social.....	12
3.3.6.	Mesures d'insertion professionnelle des personnes accompagnées sur 2025	13
3.3.1.	Handicap	13
3.4.	Actions collectives	13
3.5.	Les sorties	14
3.5.1.	Les points de blocage en vue d'une sortie.....	14
3.5.2.	Les orientations des ménages sortis	14
3.6.	Évolution durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif	15
3.6.1.	Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2025.....	15
3.6.2.	Durée de séjour des personnes sorties en 2025.....	15
4.	Partenaires et financeurs	16
5.	Conclusions et perspectives	18

Présentation du service

Etablissement	CHRS Point Nuit Maison Pluri'elles
Adresse	69 rue de Cuire - 69004 Lyon
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	0478501605
Email	siege@alynea.org
Nom du directeur général	Philippe Imbert
Pôle de rattachement	Pole Hébergement Collectif
Nom du directeur de pôle	Atlantide Merlat
Nom de la cheffe de service	Marion Pécout
N° Finess	
Type d'établissement	CHRS
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	1998 HU / 2003 CROSM et 2004 CHRS

Chiffres clefs	2024
Capacité d'accueil	38 places 26 places insertion 12 places Urgence
Mode d'hébergement	7 Chambres doubles 15 Chambres simples 3 studios doubles 3 studios simples
Public cible	Femmes sans enfants
Orientation	SIAO - Maison de la veille sociale
Nbre de personnes accompagnées en 2025	39
Nbre d'animaux de compagnie	0
Nbre d'admissions	7
Nbre de sorties (en nombres de personnes) et motif.	3 dont 1 en logement autonome, 1 en logement accompagné, 1 retour en famille.
dont nombres de personnes sorties dans logement autonome ou hébergement adapté	2

Taux d'occupation	95 %
Nbre personnes accompagnées par CIP	13
Financeurs	DDETS
Mécènes	
Nombre personnes hébergées chaque nuit	37
Durée moyenne de séjour au 31.12.2025	31 mois
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2025	41 mois
Nombre d'ETP en 2025	10.1

1. 2025 dans les grandes lignes

L'année 2025 a été marquée à Point Nuit par le renouvellement complet de l'équipe dont la cheffe de service. Un fort enjeu de 2025 a donc été ce renouveau : faire équipe, articuler les postes de chacun.e et (re)nouer un lien de confiance avec les personnes accueillies.

La stabilisation de l'équipe a permis de relancer un véritable projet commun et d'ancrer les pratiques d'accompagnement dans les principes de l'approche par les forces et du logement d'abord.

L'équipe accueille les femmes dans toutes leurs diversités, convaincue que la très grande précarité n'empêche en rien l'espoir en l'avenir et le rétablissement.

L'accompagnement global se fait dans la durée et se fait sur la base d'un engagement actif, sans coercition. Il s'ajuste aux besoins, se fait plus léger ou s'intensifie parfois.

Le projet d'établissement, encore en cours d'écriture fin 2025, consacre la place de l'accès aux droits fondamentaux et des forces des personnes accueillies. L'accompagnement se fait plus individuel, les temps collectifs non-obligatoires. Les règles de vie sont considérablement assouplies (accès à la cuisine la nuit, visite des proches, etc.) pour permettre une plus grande autonomie.

Tout ceci a permis un véritable renouveau pour le CHRS Point Nuit. Le public accueilli reste un public extrêmement précaire et aux problématiques complexes, mais le quotidien est apaisé. Le nombre d'incidents a fortement diminué depuis 2024 et il a eu un seul départ volontaire en 2025.

Cela parle du fait que malgré le fait que le CHRS soit un choix contraint pour la plupart des résidentes qui arrivent - du collectif, souvent des chambres doubles - l'accueil qu'elles reçoivent leur permet de se poser, d'y rester.

Si en 2024, 19 personnes avaient quitté le CHRS soit de leur propre chef, soit à la suite d'une fin de prise en charge, seule une femme accueillie a souhaité retourner en famille au cours de l'année 2025. Loin des indicateurs de rotation, c'est pour l'équipe un réel succès que de faire « tenir » dans la durée l'accueil de personnes aux parcours très chaotiques. Réussir à se maintenir au CHRS est alors le préalable nécessaire pour permettre la sortie vers une forme d'habitat pérenne, qui reste l'objectif principal de l'accompagnement. L'accueil inconditionnel prend alors tout son sens.

1.1. Faits marquants

L'année 2025 a donc été marquée par plusieurs changements sur le plan des ressources humaines. En effet, dans l'optique d'un accompagnement plus axé sur l'accès aux droits et vers une plus grande autonomie des personnes, il n'a plus semblé nécessaire de maintenir une présence éducative les week-ends. Cette présence est donc renforcée sur la semaine, l'équipe travaillant plus souvent ensemble. Cela a permis de limiter le travail isolé et de proposer un cadre de travail plus confortable. Il est à noter que l'équipe de Point Nuit est stabilisée et le recours à l'intérim n'a pas été nécessaire en 2025.

Une présence sur site étant néanmoins toujours nécessaire, un agent de sécurité est présent la journée les week-ends. Les personnes hébergées ont accueilli favorablement ce changement. Les week-ends sont « calmes », la fréquence des événements indésirables n'a pas augmenté, au contraire.

Le partenariat à Point Nuit s'est étoffé et renforcé en 2025 avec de nombreuses interventions sur site de nos partenaires, professionnels ou bénévoles.

La chorale de Point Nuit a fêté en juillet son 1 an d'existence avec un barbecue convivial et musical ! Animé par un groupe de bénévoles, les rencontres ont lieu tous les 15 jours.

1.2. Ressources humaines

Le choix a été fait en 2025 de concentrer le travail éducatif sur les temps de semaine. Ainsi, nous faisons désormais appel à des agents de sécurité le week-end et les plannings ont été revus pour sortir des horaires d'internat et réduire l'amplitude de la présence éducative - restant tout de même assez large, entre 8h et 20h30.

Comme le projet se concentre sur l'accès aux droits plutôt que sur un projet éducatif à long terme, ancré sur la vie quotidienne, il était plus pertinent d'avoir une équipe resserrée sur des horaires communs, en semaine.

L'équipe apprécie les nouveaux horaires et la sortie des horaires d'internat facilitera à l'avenir les recrutements.

Le partenariat avec notre prestataire sécurité est tout à fait satisfaisant. Les agents qui interviennent connaissent Point Nuit depuis parfois des années et la communication avec l'équipe est fluide et régulière.

Fonctions	Effectif au 31/12/2025	En ETP inscrit au CPOM
Cheffe de service	1	1
Référent socio-éducatif (assistante sociale)	1	1
Référent socio administratif (éducateur spécialisé)	1	1
Maitre de maison	1	1
CIP détachée service emploi	1	0,10
Veilleur de nuit	1	1
Référent éducatif – Vie quotidienne et vie collective (moniteur – éducateur)	2	2
Total	8	7.1

1.3. Évaluation / démarche qualité

Le CHRS Point Nuit a fait l'objet en avril 2025 d'une évaluation externe menée par le cabinet APHILIA Conseil. Le rapport final, transmis en juillet, fait état d'un niveau satisfaisant au global. Les évaluateurs soulignent la disponibilité de l'équipe et son professionnalisme, malgré le fait qu'elle ait été renouvelée entièrement quelques mois auparavant.

Il reste néanmoins des points à travailler, notamment la formalisation de la prévention et la gestion des risques de maltraitance et de violence. L'équipe a donc suivi fin 2025 2 séances de formation sur la bientraitance. Le travail se poursuit début 2026 avec l'écriture d'une charte de la bientraitance propre à Point Nuit et d'un plan de gestion des événements indésirables.

Par ailleurs, le processus de réécriture d'un nouveau projet d'établissement a été initié fin 2025. L'équipe est accompagnée par une intervenante de l'ENSEIS. Des temps de travail avec la cheffe de service ont eu lieu fin 2025 et le projet se poursuit début 2026.

2. Le public accompagné

2.1. Tendance de l'évolution des publics

La tendance nette depuis plusieurs années, et particulièrement prégnante en 2025, est liée aux directives nationales et locales incitant le développement de solution « logement » pour une partie des publics à la rue et de solution de type CHU pour les ménages aux droits incomplets, ce qui entraîne mécaniquement un resserrement des publics orientés vers les CHRS.

Si nous maintenons 12 places 'urgence', les femmes que nous recevons sur les 26 places 'insertion' sont de plus en plus marquées par des parcours d'errance dans la durée, parfois depuis l'enfance. Le travail avec les secteurs de la psychiatrie et de l'addiction a été un marqueur phare en 2025.

En 2025, nous avons accueilli 7 nouvelles résidentes. Elles sont toutes de nationalité française, ont toutes besoin d'un suivi psychiatrique. Elles avaient toutes le RSA (ou le RSJ) à leur arrivée et 4 d'entre elles sont concernées par une ouverture de droits AAH. 3 d'entre elles sont concernées par l'addiction.

2.2. Les nuitées

	2025
Capacité (nombre de places)	38
Nombre de nuitées réalisables	13870
Nombre de nuitées réalisées	13 460
Taux d'occupation	97.04 %

2.3. Typologie des personnes accompagnées en 2025

2.3.1. Age (cumul sur l'année)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)		
Tranche d'âge		%
18 à 24 ans	1	2.6%
25 à 59 ans	38	97.4%
Total	39	100%

2.3.2. Nationalité des personnes accompagnées

	2025
Française	12
UE	1
Hors UE	26
Nombre total de ménages	39

2.3.3. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

	2025	%
CNI	7	100
Titre de séjour		
Récépissé sans autorisation de travailler		
Récépissé avec autorisation de travailler		
Demandeur d'asile		
Sans papier		
Total		100%

Les 7 personnes ayant intégré Point Nuit en 2025 étaient toutes de nationalité française.

2.3.4. Ressources des personnes accompagnées en 2025

	2025	%
Sans ressources	15	%
Indemnités AAVA		%
Allocation AAH	4	%
Activité salariée seule	5	%
Autre	15	%
Total	39	100%

La majeure partie des ressources « autres » sont le RSA et la retraite.

3. L'accompagnement

3.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

L'équipe de Point Nuit comporte une cheffe de service, une assistante sociale, un maître de maison, un éducateur spécialisé, deux moniteurs éducateurs et un veilleur de nuit.

Nous comptons également 2 jours par semaine la présence d'une psychologue de l'ARHM grâce au Dispositif Ressource d'Accompagnement Psychologique (DRAP). Celle-ci participe aux réunions

d'équipe hebdomadaires et aux réunions cliniques animées par l'équipe mobile de psychiatrie Interface SDF.

La pluridisciplinarité de l'équipe permet un accompagnement en multi-référence riche et ajusté en fonction des besoins. Le projet personnalisé reste l'outil de référence de l'accompagnement.

L'accompagnement aux droits procède en plusieurs étapes : informer, c'est-à-dire donner aux personnes les éléments de compréhension de leur environnement. Eclairer une stratégie, donc présenter aux personnes l'ensemble des alternatives qui s'offrent à elles compte tenu de leur situation, en expliciter les conséquences, et leur permettre de procéder à un « choix éclairé. ». Enfin et surtout, activer des droits : accompagner les personnes dans le cadre des démarches administratives et juridiques.

Sur la question du logement par exemple l'accompagnement dans le dispositif des accords collectifs, qui est à la fois relativement contraint (choix des secteurs, refus, etc) mais aussi ouvert (avec l'envoi d'offres de logements ouvertes) mobilise l'équipe, en lien avec le référent logement d'Alynea.

Point Nuit accueille également plusieurs femmes dont les enfants sont placés par l'ASE ou dont la garde a été confiée à un membre de leur famille. Il s'agira alors de les aider à faire valoir ou simplement se saisir de leurs droits de visite, et faire le lien avec l'ASE, et travailler un projet de relogement adapté à la situation familiale et à ses évolutions possibles.

La question du rétablissement est au cœur du projet d'accompagnement de Point Nuit, à la fois dans le sens de se remettre physiquement et psychiquement d'événements traumatiques, mais aussi dans le sens plus récemment admis en santé mentale, à savoir *Vivre avec des troubles psychiques sans renoncer à ses projets de vie.*

3.2. Les entrées

Le CHRS Point Nuit a accueilli 7 nouvelles résidentes en 2025.

3.2.1. Motifs de l'accueil

	2025	%
Séparation / divorce / rupture familiale	1	%
Fin d'hébergement (tiers)		%
Squat / hébergement insalubre		%
Maladie		%
Errance / désocialisation / sortie de la rue	1	%
Fin de prise en charge au titre de la demande d'asile		%
Fin de prise en charge urgence		%
Sortie de plan froid		%
Violences conjugales		%
Demandeurs d'asile en cours de procédure		%
En recherche d'emploi		%
Logement insalubre habitable		%
Sortie d'établissement spécialisé	1	%
Autre (expulsion locative)	4	%
NSP		%
TOTAL		100%

Une résidente a été accueillie en fin d'une hospitalisation de longue durée en hôpital psychiatrique. 4 personnes accueillies en 2025 étaient à la rue depuis plus ou moins longtemps à la suite d'une expulsion locative pour impayés.

3.2.1. Orientations des entrées effectuées

Les orientations ont été toutes reçues via le SIAO en 2025. Toutefois, dans le cadre de redéfinition du fléchage de places en direct avec le SAMU SOCIAL du Rhône, 1 place a été attribuée au CHRS Point Nuit. Il est donc à prévoir une ou plusieurs entrées par ce biais en 2026.

3.3. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

3.3.1. Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la CISP

13 résidentes de Point Nuit ont été accompagnées par la CISP en 2025. Parmi elles, 7 avaient entre 36 et 45 ans, 3 entre 46 et 55 ans et 3 plus de 55 ans.

3.3.2. Niveau de formation initiale des personnes orientées

Niveau de formation	Nombre
Illettré, analphabète, non scolarisé	1
Niveau VI (avant 3ème)	7
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	1
Niveau IV (BAC)	0
Niveau III (BAC+2)	1
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	1
Diplôme étranger non reconnu en France	2
Total	13

3.3.3. Âge des personnes orientées

Nombre de personnes (cumul sur l'année)		
Tranche d'âge	Total	%
< 25 ans	0	0%
26 / 35 ans	0	0%
36 / 45 ans	7	54%
46 / 55 ans	3	23%
> 55 ans	3	23%
Total	13	100%

3.3.4. Mesures et étapes sur les personnes orientées

Redynamisation	3
Bilan, diagnostic	1
Projet Professionnel	2
Médiation partenaires socio-pro	
Changement Référent RSA	
Orientation PLIE	2
Suivi dans l'emploi/formation	4
PERLE	1

3.3.5. Mesures à caractère social

Accès ou maintien aux soins (montage de dossiers MDPH, informations sur le handicap...)	2
Accès ou maintien des droits (chômage, ASS, RSA, etc.)	
Total	2

3.3.6. Mesures d'insertion professionnelle des personnes accompagnées sur 2025

La question de la maîtrise de la langue française est un enjeu majeur pour l'insertion professionnelle des femmes accueillies à Point Nuit. L'équipe travaille en collaboration avec le service Emploi/Formation d'Alynea afin de préparer le passage du DELF : repérage des besoins, test de niveaux, cours de français et préparation au passage de l'examen.

CDI	2
CDD – 3 mois/ intérim	
AVAA	2
Formation Français	1
Total	5

3.3.1. Handicap

Si une seule personne accompagnée par la CISP bénéficiait de la reconnaissance de travailleuse handicapée, 2 autres étaient en cours de démarche pour l'obtenir. Une dame a également été accompagnée pour la reconnaissance de son invalidité et au cours de son licenciement pour ce motif, qui l'a beaucoup insécurisée.

Tranche d'âge	2025
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	1
Allocation adultes handicapés (AAH)	
Total	1

3.4. Actions collectives

- Fêtes de fin d'année (repas préparé collectivement et partagé)
- Sortie au lac des sapins
- Barbecue partagé en musique (chorale)
- Soirées cinéma
- Repas partagés (barbecues l'été)
- Pots de départs des résidentes

Un atelier d'écriture collective hebdomadaire a été initié fin 2025 par la psychologue et le maître de maison. Ce projet se poursuit en 2026 avec un partenariat avec le TNP.

3.5. Les sorties

3.5.1. Les points de blocage en vue d'une sortie

La question du temps de renouvellement des titres de séjour, occasionnant des ruptures de droit faute de réponse des services de la préfecture dans les délais, concerne 4 résidentes qui seraient autrement prêtes à aller vers du logement autonome.

	2025	%
Situation bloquée à cause de l'accès aux droits (administrative, ressources)	15	38,5%
La personne a encore besoin d'accompagnement social	15	38,5%
La personne est prête à sortir et en attente d'une orientation vers un logement	4	10.2 %
La personne est prête à sortir et en attente d'une orientation vers un logement accompagné (pension de famille, résidence, etc)	2	5.1 %
Sorties en 2025	3	7.7%
Total	39	100%

Les personnes que nous considérons comme « ayant encore besoin d'un accompagnement social » sont celles le plus éloignées du droit commun. Ce sont des accompagnements parfois sur le temps long, souvent tourné autour de la santé et de l'émergence puis la formalisation d'un projet pour la suite.

3.5.2. Les orientations des ménages sortis

	2025	%
Fin de PEC suite exclusion		%
Fin de PEC suite au placement des enfants		%
Errance / sans domicile		
Chez la famille / tiers	1	33%
Hébergement en structure		%
Logement adapté	1	33 %
Logement autonome	1	33 %
Etablissement spécialisé		
Rupture d'hébergement		%

Autre (refus d'entrée de la personne après visite des lieux)		%
NSP		%
Total	3	100%

Une résidente a emménagé en juillet 2025 dans son premier logement autonome, à Villeurbanne. Une autre a rejoint une pension de famille chez Habitat et Humanisme. Dans les 2 cas, l'équipe de Point Nuit a assuré un « service de suite » pour un relai auprès du service social de secteur, dans le premier cas, et auprès du personnel de la pension de famille dans le deuxième. Bien que chronophage - nous avons effectué notamment plusieurs visites à domicile, ce travail est fondamental pour s'assurer de la bonne intégration des personnes dans leur nouvel environnement.

3.6. Évolution durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif

3.6.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2025

	2025	
Durée du séjour	Nb de ménages	%
< 6 mois	5	13.88%
6 - 12 mois	2	5.5%
12 - 24 mois	10	27.7%
+ 24 mois	19	52.92%
TOTAL	36	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	31	

3.6.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2025

2025

Durée du séjour	Nb de ménages	%
12 - 24 mois	2	66%
+ 24 mois	1	33%
TOTAL	3	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	30	

4. Partenaires et financeurs

Le partenariat occupe une place importante à Point Nuit. Le CHRS est un lieu ouvert pour des interventions professionnelles ou bénévoles, qui participent à faire le lien entre le CHRS et l'extérieur.

- **Dispositif Ressource d'Accompagnement Psychologique (DRAP) :** mise à disposition d'une psychologue à temps partiel (les mardis et jeudis). Elle reçoit dans un bureau dédié pour des entretiens formels, sur rdv, avec les dames qui le souhaitent, mais une partie de son travail se passe aussi de façon informelle, dans les interstices. La psychologue référente participe aux réunions d'équipe hebdomadaires et a une place tout à fait importante dans l'accompagnement des résidentes.
- **INTERFACE SDF :** l'équipe mobile psychiatrie précarité de l'ARHM est un partenaire majeur. L'équipe d'interface anime des réunions cliniques toutes les 6 semaines. Ces temps permettent de dénouer des situations, d'évoquer des accompagnements bloqués, des inquiétudes pour les résidentes et permet un soutien continu d'une équipe professionnelle en psychiatrie auprès des salariés de Point Nuit.

Interface SDF poursuit également l'accompagnement de résidentes rencontrées avant leur arrivée à Point Nuit, et nous les sollicite régulièrement pour venir à la rencontre des résidentes qui n'iraient pas autrement rencontrer un service de psychiatrie.

- **DAHLIR :** L'association vise à faciliter l'intégration sociale des enfants et adultes fragilisés via un parcours d'accompagnement sur-mesure. Le projet a pour finalité de développer la pratique sportive auprès des publics en grande exclusion dans le but d'améliorer leur santé et de contribuer à leur réinsertion sociale. L'intervention à Point Nuit se composait en 2025 de 2 volets : des ateliers hebdomadaires de remobilisation sur site où l'intervenante proposait une activité physique, différente chaque semaine ; et un accompagnement individuel vers le loisir en pour les résidentes qui le souhaitaient (par exemple, accompagner l'inscription dans un club de sport, ou de musique)
- **La Banque alimentaire du Rhône** a pour objectif "d'aider l'Homme à se restaurer" tout en luttant contre le gaspillage. Chaque mercredi, au moins deux bénévoles d'ALYNEA se rendent à la banque alimentaire du Rhône pour récupérer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes structures d'ALYNEA. A partir de cette base complétée par quelques achats, le maître de maison de Point Nuit assure la distribution de paniers alimentaires hebdomadaires aux dames qui le souhaitent.

- **PEP'S - Programme d'intervention structuré pour les premiers épisodes psychotiques :**
Au centre hospitalier le Vinatier, le programme PEP'S organise un accès aux soins précoce pour les jeunes adultes qui traversent un premier épisode de psychose. Une résidente de Point Nuit était suivie spécifiquement par le PEP'S en 2025, et un temps de formation sur la psychose a été proposé à l'équipe de Point Nuit.
- **JOB COACH :** le service d'accompagnement individuel à l'insertion par l'emploi de LAHSO anime des permanences 'emploi' à Point Nuit, et à partir de cette permanence, initie des accompagnements individuels.
- **Cabinet d'infirmiers libéraux :** un partenariat opérationnel s'est monté, petit à petit, avec un cabinet d'infirmiers libéraux voisin de Point Nuit. Cela permet une mise en place rapide de passage à domicile quand des résidentes en ont besoin, une communication fluide et un lien de confiance dans le travail au quotidien.
- **Culture pour tous** est un dispositif porté par l'association ALLIES et la MMIE. Depuis 1998, il favorise l'accès à l'offre culturelle et sportive de tous les habitant.es. A travers les actions qu'il déploie, le dispositif œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité/pauvreté. Ce partenariat a été relancé en 2025 avec la venue à Point Nuit du chargé de mission culture et inclusion. Il permet aux résidentes de bénéficier de places de spectacles offertes grâce à la billetterie solidaire qui connaît un certain succès !
- Le CHRS Point Nuit bénéficie également **de plusieurs interventions bénévoles**. Une sophrologue suit 3 personnes, de façon très régulière. 2 cours de français ont lieu également chaque semaine. Enfin, la chorale de Point Nuit a commencé en septembre sa deuxième saison après le barbecue convivial et musical de juillet 2025.



La Maison de la Veille Sociale, le SIAO du Rhône, oriente les ménages à Point Nuit et assure également l'animation du dispositif CIA qui permet l'accès au logement social des personnes hébergées. Elle anime des commissions opérationnelles régulièrement, rassemblant partenaires et financeurs (DDETS), auxquelles participent la cheffe de service et l'assistante sociale de Point Nuit.



Rattachée au ministère de l'intérieur et sous l'autorité du préfet de département, la DDETS contribue à la mise en œuvre des politiques suivantes : aménagement, logement ; cohésion sociale ; collectivités locales ; économie et finances ; emploi et formation professionnelle ; étrangers en France ; prévention et lutte contre la pauvreté ; travail.

5. Conclusions et perspectives

L'année 2026 sera marquée par la finalisation du nouveau projet d'établissement. Nous poursuivons la mise à jour des outils de loi 2002-2 avec notamment l'élection d'un nouveau CVS – en plus des réunions d'expression mensuelles animées aujourd'hui par la cheffe de service et l'administrateur du CA référent de Point Nuit, Bernard Rouchouse.

D'autres outils comme le règlement intérieur ou le livret d'accueil ne sont plus à jour et doivent être retravaillés en 2026. Ce sera l'occasion de travailler avec les résidentes sur la vie de Point Nuit, autour d'enjeux réels et clairs, en lien avec l'équipe.

L'évaluation externe de 2025 a donné le tempo des projets prioritaires pour 2026 : poursuivre la formalisation de procédures claires (sur la maltraitance, en cas d'urgence, de continuité de service, etc).

Un accent particulier sera également mis sur la formation de l'équipe, avec notamment 2 jours de formation prévus sur les enjeux de la transidentité. En effet, le CHRS Point Nuit « Maison Pluri'Elles » dispose de 3 places dédiées à ce public. Aujourd'hui l'accompagnement proposé est, comme pour toutes les autres résidentes, ajusté aux besoins, mais nous souhaitons monter en compétence sur ce sujet spécialement afin d'améliorer cet aspect de la prise en charge.